

Participez aux Rencontres Informatique & Libertés le 29 septembre 2026

31.8.2026 - | Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

La CNIL organise la 2ème édition de ses Rencontres Informatique & Libertés le mardi 29 septembre 2026. Cette matinée est l'occasion d'échanger sur différents sujets en lien avec la protection des données, notamment l'essor des lunettes connectées ou le rôle des sanctions.

Dans un contexte où les questions liées à la protection des données personnelles se complexifient et s'entrelacent avec de nombreux domaines juridiques, il apparaît essentiel de créer un espace d'échanges ouvert et accessible à tous les praticiens.

Destinées aux **étudiants, avocats, délégués à la protection des données (DPO) et universitaires**, les Rencontres Informatique & Libertés visent ainsi à favoriser le dialogue pour répondre aux défis contemporains en gardant comme ligne de mire la protection des données personnelles. Après une première édition en 2025, cette année, les intervenants issus de la recherche, de l'industrie, de la régulation ainsi que des usagers croiseront leurs regards sur les plans à la fois national et européen sur deux thématiques principales.

Les lunettes connectées, un changement de paradigme pour la régulation ?

Autrefois confinées à un marché de niche, les lunettes connectées incarnent aujourd'hui un potentiel changement de paradigme. En libérant les mains des utilisateurs, en permettant de nouvelles formes d'assistance au quotidien et en invisibilisant les dispositifs de collecte, cette technologie ouvre la voie à de nouvelles formes d'usages, d'interactions mais également de risques pour la vie privée.

Afin d'accompagner l'essor de cette technologie, la régulation européenne et nationale vise à offrir un cadre clair pour l'écosystème comme pour les usagers. L'enjeu de cette table ronde est de faire dialoguer des régulateurs, des industriels, mais aussi des experts (technique, sociologie, prospective, *design*) pour construire un cadre juridique adapté à ces outils.

Quel rôle pour la sanction dans la régulation du droit des données personnelles ?

L'année 2025 a été marquée par un montant inédit d'amendes prononcées par la CNIL (83 sanctions pour un montant total de 487 millions d'euros). Cette action répressive invite à interroger le rôle de la sanction dans la régulation des données personnelles, en tirant un bilan de ce que le RGPD a changé en la matière.

L'objet de cette table-ronde sera de confronter les points de vue des praticiens impliqués dans la mise en œuvre de cette action répressive (régulateur, avocat, juge), en enrichissant les échanges d'une dimension comparatiste, à la lumière des pratiques d'une autre autorité de protection des données européenne et de celles d'un autre régulateur national.

S'inscrire à l'évènement

Programme de l'évènement

Sous réserve de modifications

Accueil à partir de 8 h 15

Évènement animé par **Mehdi ARFAOUI**, sociologue au sein du Laboratoire d'Innovation numérique de la CNIL (LINC).

9 h 15

Ouverture par **Marie-Laure DENIS**, présidente de la CNIL.

9 h 30

Table ronde n°1 - Les lunettes connectées, un changement de paradigme pour la régulation ?

Modération : **Gwendal LE GRAND**, chef adjoint du secrétariat du Contrôleur européen de la protection des données.

- **Cecilia ALVAREZ**, directrice des politiques de confidentialité EMEA chez Facebook ;
- **Yann BRUNA**, maître de conférences en sociologie à l'Université Paris-Nanterre, auteur d'une étude sur les lunettes connectées pour la CNIL et le CEPD ;
- **Mia GAL**, juriste en droit réglementaire et protection de la vie privée chez Google ;
- **Frédérique PAIN**, directrice de l'ENSCI, spécialiste du *design* d'interaction humain-machine (IHM) et de la recherche sur l'expérience utilisateur ;
- **Robin RIVATON**, investisseur et essayiste, auteur de *Souriez, vous êtes filmés !* (2021) ;
- **Gül VAROL**, chercheuse à l'École des Ponts ParisTech, spécialiste en analyse vidéo à la première personne.

10h55

Interlude - Économie, concurrence et souveraineté des marchés de la donnée

Dialogue entre :

- **Alexandre DE CORNIÈRE**, professeur d'économie à la Toulouse School of Economics ;
- **Bruno LASSERRE**, président de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) et membre du Collège de la CNIL.

11 h 15

Table ronde n°2 - Quel rôle pour la sanction dans la régulation du droit des données personnelles ?

Modération : **Vincent VILLETTE**, secrétaire général de la CNIL.

- **Umberto BERKANI**, rapporteur général de l'Autorité de la concurrence ;
- **Aurélien BRETONNEAU**, conseillère d'Etat, assesseure à la 4^{ème} chambre de la Section du contentieux du Conseil d'Etat ;
- **Philippe-Pierre CABOURDIN**, conseiller maître à la Cour des comptes, président de la

formation restreinte de la CNIL ;

- **Christiane FÉRAL-SCHUHL**, avocate et ancien bâtonnier du barreau de Paris ;
- **Florent KLING**, commissaire à la Commission nationale pour la protection des données luxembourgeoise.

12 h 30

Mot de clôture

S'inscrire à l'évènement

En présentiel : à la CNIL, Auditorium Marceau Long, 20 avenue de Ségur, 75007 Paris

À distance : un lien de connexion vous sera envoyé la veille de l'évènement

<https://www.cnil.fr/fr/ril-2026>